

**RAPPORT N° 03/1-36
au Conseil Municipal**

OBJET

**TRAITEMENT DES PROBLEMES LOCALISES
SUR OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL (PROGRAMME 2003)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

La programmation des interventions localisées de renforcement ou d'extension sur les ouvrages d'assainissement pluvial (Programme 2003) a retenu l'exécution de prestations de nature diverse (création ou modification de fossé à grille, pose de canalisations d'assainissement et de dispositif avaloirs, pose de bordures, couverture de fossé d'assainissement pluvial, etc...) réparties sur différents secteurs de la ville.

L'estimation du coût global des travaux étant de 330 000 €, leur réalisation nécessite le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10,33 et 58 à 60 CMP).

Compte tenu de la répartition des sites d'intervention sur le territoire de la Commune, il vous est proposé d'opter pour un allotissement de 5 lots suivants :

Lot n°1 : Camélias

- Couverture de caniveaux lotissement Ferdinand près de l'école Françoise Mollard.

Lot n°2 : Source

- Couverture de caniveaux rue Ambroise Vollard.

Lot n°3 : Moufia

- Couverture de caniveaux chemins la Chapelle, Tulipiers, Eglantines.

Lot n°4 : Bois de Nêfles

- Couverture de caniveaux RD 49 partie haute.

Lot n°5 : Chaudron

- Réfections de grilles sur caniveaux trottoir, SIDR Chaudron, 2ème tranche.

Cet allotissement conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics présente les intérêts suivants :

RAPPORT N° 03/1-36

- sur le plan technique le regroupement par secteur vise à faciliter les interventions des services de la Ville qui assurent la maîtrise d'œuvre de l'opération ;
- sur le plan économique, l'élargissement du champ de la concurrence rendant les lots, de par la masse des travaux qu'ils représentent, accessibles aux petites et moyennes entreprises, chaque lot, en fonction de son importance pourra être exécuté par des PME.

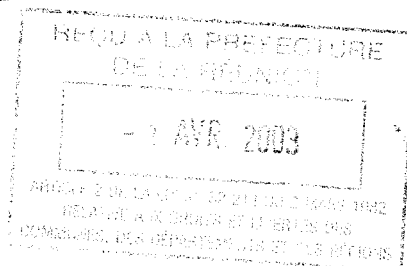
Les crédits sont prévus au « Budget Primitif 2003 » Chapitre 23 – article 2315.

Je vous demande :

- D'approuver le projet d'interventions localisées des ouvrages d'assainissement pluvial retenues dans la programmation ;
- De valider l'allotissement proposé ;
- De m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la commission chargée de l'ouverture des plis et en cas de résultats infructueux à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- D'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/1-36
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mars 2003**

OBJET

**TRAITEMENT DES PROBLEMES LOCALISES
SUR OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL (PROGRAMME 2003)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/1-36 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'interventions localisées sur le réseau d'assainissement pluvial retenu dans la programmation 2003 et valide l'allotissement ci-après :

Lot n° 1 : Camélias,
Lot n° 2 : Source,
Lot n° 3 : Moufia,
Lot n° 4 : Bois de Nèfles,
Lot n° 5 : Chaudron.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres et à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 3

Autorise la signature du (des) marché(s) par le Maire ou par son Délégué.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 28 MARS 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

